

MACHEREZ (ALFRED)

Châlons 1858

CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR,
CONSEILLER GÉNÉRAL ET SÉNATEUR DE L'AIISNE.

Le 5 juillet dernier, la ville de Soissons a fait à notre camarade Alfred-Claude Macherez (Châl. 1858), sénateur et conseiller général de l'Aisne, de magnifiques funérailles.

Mieux que nous ne saurions le faire par une courte notice, et avec plus d'autorité, les discours prononcés, à la tribune du Sénat, par M. le Président de cette Haute Assemblée, puis aux funérailles et au nom de notre Société, par M. A. Thomas (Ang. 1865), directeur de la fonderie Piat, président de la Commission régionale, qui était accompagné par un certain nombre de Camarades de la région et des régions voisines, mettront en lumière les qualités de justice, d'initiative, d'intelligence et de persévérance auxquelles notre Camarade dut sa haute situation.

Il fut un de ceux qui ajoutent encore à la réputation de nos Écoles et sa mémoire sera à jamais honorée parmi nous ; sa vie est un des meilleurs exemples que notre Société puisse donner aux jeunes Camarades.

COMMUNICATION FAITE A LA TRIBUNE DU SÉNAT

*dans sa séance du 2 juillet 1904, par M. FALLIÈRES, Président,
relative au décès de M. MACHEREZ, sénateur de l'Aisne (1).*

MESSIEURS,

La mort de notre collègue M. MACHEREZ, qui a succombé aux suites d'une implacable maladie, enlève au département de l'Aisne un de ses distingués représentants. Elle fait, dans la grande industrie sucrière du Nord, un vide dont le monde du travail ne tardera pas à mesurer toute l'étendue.

(1) Extrait du *Journal officiel* du 3 juillet 1904.

La vie de ce grand industriel a été celle d'un homme d'initiative et de puissante volonté. Elle peut être donnée en exemple à ceux qui, au début de leur carrière, n'ont à compter, dans leur isolement, que sur les ressources de leur intelligence, leur courage au travail, la passion de bien faire et le ferme dessein de disputer, pied à pied, à la fortune, les faveurs dont elle ne se montre d'habitude que trop parcimonieusement ménagère.

M. MACHEREZ n'eut pas, dans son enfance, à faire fonds sur les avantages d'une situation déjà acquise. Il était le fils d'un instituteur de Meurthe-et-Moselle, mal rétribué, forcé de vivre de peu, et dont l'une des plus chères ambitions fut satisfaite le jour où il vit son fils entrer, au concours, dans une de nos Écoles d'Arts et Métiers.

Que ces écoles, aux apparences si modestes, ont rendu, dans le passé, rendent encore aujourd'hui de signalés services à l'industrie nationale! Elles lui fournissent souvent des chefs qui, lorsqu'ils ne les surpassent pas, rivalisent avec les personnalités les plus éminentes qui lui sont venues de plus haut. Notre collègue devait être de ceux-là.

Attaché, d'abord, aux ateliers de la maison Cail, il arriva, quelque temps après, à la direction d'une sucrerie dans l'Aisne, à Tavaux-Poméricourt. De là, il passa au service de Fives-Lille dont il représenta pendant quinze ans, avec une distinction et une autorité reconnues de tous, un des plus importants services, celui de la construction et de l'installation du matériel de sucreries, de raffineries, de distilleries. Pour devenir soi-même chef d'industrie il n'y avait qu'un pas à franchir. M. Macherez le franchit, à son heure, avec pleine confiance dans l'avenir, et, depuis lors, il exploitait pour son compte, dans les départements de l'Aisne, de la Marne, de la Somme et de l'Eure, nombre de sucreries auxquelles est annexé, dans l'ensemble, un domaine agricole qui comprend plus de 2.000 hectares.

Cette haute fortune lui avait imposé de grands devoirs. Il est de toute équité de rappeler, à son honneur, que, dans l'éblouissement de son succès, il n'oublia jamais l'humilité de son origine, et qu'il ne puisa dans les souvenirs de ses commencements que pour apporter, dans ses rapports de patron à ouvriers, plus d'esprit de justice et plus de franche solidarité. (*Très bien! et applaudissements.*)

M. MACHEREZ a traversé la politique, sans l'avoir recherchée, simplement poussé par les événements. Il y fit ses premiers pas, en 1889, quand il crut la République menacée, et, pendant la législature qui

s'ouvrit à cette époque, il représenta à la Chambre des députés l'arrondissement de Soissons.

Au Sénat, où il nous vint en 1894, il sut faire apprécier, dans les rangs de la gauche, où ses convictions lui avaient marqué sa place, sa rare compétence et ses connaissances étendues dans tout ce qui touche aux besoins et aux intérêts de l'industrie et du commerce, ainsi qu'à l'orientation économique du pays. Son mérite n'a échappé à personne; sa courtoisie donnait du charme à ses entretiens et sa perte inspire les regrets unanimes de l'Assemblée qui offre, à ceux qui le pleurent, l'hommage de ses respectueuses sympathies. (*Applaudissements unanimes.*) (1)

DISCOURS DE M. A. THOMAS (Ang. 1865)

DIRECTEUR DE LA FONDERIE PIAT,
PRÉSIDENT DE LA COMMISSION RÉGIONALE DE SOISSONS.

MESSIEURS,

Au nom de la grande famille des Anciens Élèves des Écoles nationales d'Arts et Métiers, et comme président du Groupe soissonnais, je viens adresser un suprême hommage à la mémoire de notre camarade Macherez.

Admis à l'École de Châlons en 1858, il en sortit en 1861, dans les premiers rangs de sa promotion, et il entra dans la maison Cail, qui était à cette époque, une véritable école d'application de la mécanique industrielle. Il y fut attaché en qualité de dessinateur au service des sucreries dont il devint ensuite l'ingénieur.

Dès 1869, sa réputation s'affirmait : pressenti par les administrateurs de la Compagnie de Fives-Lilles, il fut chargé, par eux, de la direction des installations de sucreries importantes, que cette Société entreprenait en France et à l'étranger. Il construisit et mit en marche, avec un plein succès, nombre d'usines dans notre pays, en Espagne, en Portugal et en Russie. Dans ces délicates et difficiles fonctions il se révéla innovateur hardi autant que technicien habile, et fut l'objet de nombreuses distinctions honorifiques, parmi lesquelles celle de chevalier de la Légion d'honneur.

(1) Nos Camarades trouveront, d'autre part, la lettre adressée à M. le Président du Sénat par M. le Président de la Société, pour le remercier de cet hommage rendu à la mémoire de l'un des nôtres qui fait honneur à notre Société et aux Anciens Élèves.

Plus tard, lorsque la Compagnie de Fives-Lille décida d'exploiter pour son compte les sucreries de Neuilly-Saint-Front, Coulommiers et Abbeville, elle en confia la direction générale à notre éminent Camarade.

D'autres que lui se fussent estimés heureux d'une telle position, mais il trouva que son initiative, son activité étaient encore en tutelle, et il conçut l'ambition légitime de créer une œuvre qui lui fut plus personnelle. C'est ainsi qu'il vint dans cette région et qu'il y fonda la société Macherez, Goumant et C^e à laquelle il a donné l'impulsion et l'importance que vous savez.

Parti, comme la plupart d'entre nous, de conditions modestes, notre camarade Macherez est arrivé à une situation brillante, honorée et enviée, par son seul mérite, par son esprit éclairé et par l'amour du travail que nous puisons si abondamment dans nos chères Écoles. Il a indiqué ainsi à nos Camarades jusqu'à quels sommets on pouvait atteindre par l'intelligence, la volonté, la persévérance, et son exemple ne sera pas perdu.

En dehors de l'administrateur habile, du grand industriel dont les décisions faisaient autorité, celui dont nous déplorons la perte était un homme de bien : bon, serviable, accessible à tous, et il appartenait à ces natures d'élite, qui font honneur aux institutions qui les ont formées et qui les ont aidées à grandir.

Qu'il me soit permis, en déposant sur cette tombe la couronne offerte par la Société des Anciens Élèves des Écoles d'Arts et Métiers, d'adresser à M^{me} Macherez et à ses enfants, l'expression de notre respectueuse sympathie.

Dormez en paix, cher Camarade, votre vie si brillamment remplie, que j'ai essayé de retracer, est un sujet d'orgueil pour nos Écoles et pour notre Association, qui en conserveront un souvenir impérissable.

Adieu, cher Camarade, adieu.

Au nom de notre Société tout entière, nous renouvelons, ici, à la famille de notre regretté Camarade, et plus particulièrement à M^{me} Macherez, l'expression de nos vifs regrets et de notre respectueuse sympathie.

La Commission des Bulletins.
